



tellico

Tellico pkPRO
Rapport de gestion
2021

Contenu

1.

Avant-
propos
Page 6

2.

Chiffres-clés et
bilan
Page 8

3.

Compte d'exploitation
Page 12

4.

Annexe
Page 16

Avant-propos

Avant-propos

Madame, Monsieur

Cette deuxième année de pandémie a été une épreuve pour nous tous à bien des égards. Elle a également influencé l'évolution du marché et la marche de nos affaires qui ont toutes deux connu un développement positif.

Une croissance satisfaisante

Après des mois très volatils, le SMI termine l'année sur une hausse de 18% par rapport à l'année précédente. La Tellco pkPRO affiche également une croissance solide: le rendement net s'élève à 7,44 % fin décembre. Le nombre d'assurés passe de 76'825 à 88'519 fin 2021. Et le taux de couverture progresse de 104 % à 111,2 %.

Lancement de nouvelles solutions

Proposer aux assurés des solutions attrayantes et individuelles est une préoccupation majeure de la Tellco pkPRO. C'est pourquoi elle investit plus que la moyenne dans la numérisation et le développement de produits. La solution des compartiments est le dernier développement en date. Elle permettra aux œuvres de prévoyance de décider librement à l'avenir de leur investissement. Elles pourront ainsi poursuivre un style plutôt conservateur avec une part d'actions d'environ 25 % ou adopter une approche plus orientée sur le risque et le rendement avec une part d'actions de 40 %. Une solution individuelle a également vu le jour pour les grandes œuvres de prévoyance. Elle permet de gérer soi-même ses placements. La Tellco pkPRO est convaincue de pouvoir répondre aux besoins individuels des employeurs grâce à ces nouvelles solutions. Avec le lancement des compartiments, le nom de la fondation subit également une petite modification: Tellco pkPRO devient Tellco pk, le complément PRO, tout comme PULSE et INDIVIDUA, devenant les noms des nouveaux compartiments.

Nouveau portail des assurés prévu

D'autres innovations sont au programme: un nouveau portail pour les assurés est prévu. Il permettra aux assurés de se connecter directement à leur propre compte et d'effectuer diverses simulations. Pour certains systèmes de comptabilité salariale, il est en outre possible de mettre en place une interface afin de proposer aux assurés des informations supplémentaires regroupées.

L'orientation client au centre des préoccupations

La clientèle de la Tellco pkPRO est au cœur du travail quotidien. Afin de supprimer la barrière du langage et de créer de la transparence, le site Internet Tellco pour le domaine spécialisé LPP rassemble désormais tous les termes importants dans un glossaire, accompagnés d'explications simples. Le classement mystery shopping annuel montre également à quel point l'orientation client est une priorité chez la Tellco pkPRO. Nous sommes fiers d'occuper la première place en 2021.

Des perspectives positives

Une année mouvementée se termine et s'ouvre sur des perspectives très positives: avec l'espoir d'une fin prochaine de la pandémie, d'un nombre croissant d'assurés et d'innovations rentables.

Cordiales salutations,



Peter Hofmann
Président du conseil de fondation



**Chiffres-clés et
Bilan**

Chiffres-clés

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	378'284	347'523	8.9
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	309'286	282'432	9.5
> dont cotisations de risques et pour frais administratifs	68'998	65'091	6.0
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'636'751	2'400'776	9.8
Capital de prévoyance des rentiers	790'641	753'280	5.0
Prestations de retraite	54'639	50'026	9.2
Provisions techniques	78'527	75'090	4.6
> dont provisions selon l'art. 17 de la LFLP	–	261	–100.0
> dont provisions pour la prestation de sortie minimale LPP	–	135	–100.0
> dont provisions pour le taux de conversion	52'096	53'606	–2.8
> dont réserves pour les sinistres tardifs	2'256	2'256	0.0
> dont provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	19'466	18'832	3.4
Découvert / excédent de couverture	353'176	128'801	174.2
Somme du bilan	4'292'621	3'762'207	14.1
Autres données			
Taux de couverture de la Fondation	110.30 %	104.00 %	6.3
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	111.20 %	104.70 %	6.5
Entreprises affiliées	9'943	9'333	6.5
Personnes assurées	88'519	76'825	15.2
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	4'261	3'922	8.6
Rendement des placements de la fortune	7.44 %	2.20 %	
Rémunération des capitaux d'épargne	2.00 %	1.00 %	
Taux d'intérêt technique	1.75 %	1.75 %	

Bilan

Actifs	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF	Evolution en %
Placements de la fortune				
Fonds disponible				
Placement de la fortune des compartiments		4'288'375'130	3'759'833'113	14.1
Fortune PRO	6.4	4'182'832'686	3'759'833'113	11.3
Fortune INDIVIDUA	6.4	105'542'444	–	
Compte de régularisation de l'actif		1'783'519	2'014'786	–11.5
Actifs des contrats d'assurance		2'462'317	359'164	585.6
Total des actifs		4'292'620'966	3'762'207'063	14.1

Bilan

Passifs	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF	Evolution en %
Dettes		335'766'623	325'421'082	3.2
Prestations de libre passage et de rentes		253'816'263	247'408'276	2.6
Comptes courants des employeurs		24'408	–	
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		53'466'520	52'860'341	1.1
Banques / assurances		4'885'838	4'791'779	2.0
Autres dettes		23'573'596	20'360'686	15.8
Compte de régularisation du passif		21'605'437	19'692'597	9.7
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	31'890'721	32'193'695	-0.9
Provisions non techniques	7.3	2'251'000	2'700'000	-16.6
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'508'381'264	3'229'504'806	8.6
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	2'636'750'588	2'400'776'238	9.8
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	790'641'173	753'279'533	5.0
Provisions techniques	5.6	78'527'187	75'089'871	4.6
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	2'462'317	359'164	585.6
Réserve de fluctuation de valeur des compartiments	6.3	372'784'760	140'245'957	165.8
Fonds libres compartiments (INDIVIDUA)				
Situation en début de période		–	–	
Excédent de revenus / de charges		–	–	
Situation en fin de période		–	–	
Fonds libres compartiment PRO œuvres de prévoyance				
Situation en début de période		12'448'926	13'248'102	-6.0
± Entrées / sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		7'492'234	-799'176	-1'037.5
Excédent de revenus / de charges		–	–	
Situation en fin de période		19'941'160	12'448'926	60.2
Total des passifs		4'292'620'966	3'762'207'063	14.1

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Annexe	2021 CHF	2020 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires et autres		399'452'186	375'818'649	6.3
Cotisations des employés	3.2	179'957'095	165'606'429	8.7
Cotisations des employeurs	3.2	198'327'650	181'917'180	9.0
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-9'377'398	-9'360'520	0.2
Versements uniques et sommes de rachat	5.3	19'523'954	20'542'225	-5.0
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	9'018'982	14'370'119	-37.2
Apports au capital d'épargne (en provenance des fonds libres des œuvres de prévoyance)		2'001'904	2'743'216	-27.0
Prestations d'entrée		382'439'266	503'051'040	-24.0
Apports de libre passage	5.3	366'377'362	451'409'961	-18.8
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés dans		8'462'563	45'599'414	-81.4
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	8'462'563	45'599'414	
> Provisions techniques		-	-	-
> Réserves de fluctuation de valeur		-	-	-
> Fonds libres		-	-	-
Versement divorce / remboursement divorce	5.3	7'599'341	6'041'665	25.8
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		781'891'452	878'869'689	-11.0
Prestations réglementaires		-119'321'878	-95'075'362	25.5
Rentes de vieillesse		-36'179'493	-33'129'099	9.2
Rentes de survivants		-6'069'372	-5'786'854	4.9
Rentes d'invalidité		-12'389'865	-11'109'604	11.5
Prestations en capital à la retraite		-51'133'869	-36'213'875	41.2
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-13'549'280	-8'835'930	53.3
Exonération des primes		-	-	-
Prestations de sortie		-461'366'789	-443'094'001	4.1
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-447'655'949	-428'633'109	4.4
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-878'889	-1'211'398	-27.4
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	-	-425'725	-100.0
> Provisions techniques		-622'714	-350'797	77.5
> Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-256'175	-434'876	-41.1
> Provisions œuvres de prévoyance		-	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	5.3	-12'831'951	-13'249'494	-3.1
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés		-580'688'667	-538'169'363	7.9

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution du capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-226'680'074	-375'189'621	-39.6
Dissolution / constitution du capital de prévoyance	5.3	-143'921'477	-244'383'312	-41.1
Charges / produits de liquidation partielle		-3'564'638	-1'493'641	138.6
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	-34'019'923	-77'934'554	-56.3
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.2	-1'184'125	-25'576'394	-95.4
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-44'604'502	-21'226'997	110.1
Dissolution / constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	614'591	-4'574'723	-113.4
Produit des prestations d'assurance		44'528'641	30'986'865	43.7
Prestations d'assurance	5.2	38'071'349	30'986'865	22.9
Participation aux excédents de l'employeur	5.1	6'457'292	-	
Charges d'assurance		-37'316'361	-38'068'798	-2.0
Primes d'assurance	3.2	-30'440'328	-31'254'640	-2.6
> Primes de risque		-28'771'201	-	
> Prime de frais		-1'669'127	-	
Gestion des absences et Case Management	3.2	-4'121'787	-4'301'216	-4.2
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-2'754'247	-2'512'942	9.6
Résultat net de l'activité d'assurance		-18'265'009	-41'571'228	-56.1

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6	278'002'307	77'973'636	256.5
Résultat de la fortune des différents compartiments		320'302'509	116'218'567	175.6
Résultat des opérations d'intérêt de la Fondation		–	–	–
PRO	6.7	312'988'802	116'218'567	169.3
INDIVIDUA	6.7	7'313'708	–	–
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	–42'300'202	–38'244'931	10.6
Dissolution / constitution de provisions non techniques		–	–	–
Autres produits		1'140'791	1'125'173	1.4
Produit sur prestations fournies		–	585'118	–100.0
Intérêts perçus sur les versements des assureurs précédents		18'695	171'698	–89.1
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de l'employeur		276'282	282'551	–2.2
Autres produits		845'814	85'806	885.7
Autres charges		–6'483'160	–4'066'367	59.4
Dissolution / constitution de du croire sur comptes de prime		–2'007'000	–165'000	1'116.4
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		–3'925'159	–3'489'665	12.5
Charges d'intérêt des prestations de sortie		–15'016	–	–
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de tiers		–1'729	–327	428.8
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur		–311'618	–291'445	6.9
Intérêts sur fonds libres des œuvres de prévoyance		–222'344	–119'644	85.8
Autres charges		–295	–286	3.0
Frais administratifs		–28'878'125	–24'359'587	18.5
Administration générale		–10'567'124	–9'357'521	12.9
Marketing et publicité		–8'332'884	–8'004'592	4.1
Courtage		–9'637'293	–6'742'815	42.9
Organe de révision et experte en prévoyance professionnelle		–269'443	–216'763	24.3
Autorités de surveillance		–71'383	–37'896	88.3
Excédent de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation et des compartiments		225'516'803	9'101'627	2'377.8
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation		–	–	–
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur des compartiments		–225'516'803	–9'101'627	–
PRO	6.3	–223'673'988	–9'101'627	2'357.5
INDIVIDUA	6.3	–1'842'815	–	–
Excédent de revenus / de charges		–	–	–

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Tellco pkPRO est une fondation de droit privé au sens de l'art. 80 ss du code civil (CC), de l'art. 331 du code des obligations (CO) et de l'art. 48, al 2, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), dotée de sa propre personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les employés et les employeurs des entreprises affiliées dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, conformément à la législation et à la réglementation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Tellco pkPRO est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. En application de l'art. 57 LPP, la Tellco pkPRO est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le «fonds de garantie LPP» (OFG).

1.3 Indication de l'acte et des règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la Tellco pkPRO durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	05.07.2018	15.11.2018
Conditions générales	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de prévoyance pour la prévoyance professionnelle	21.09.2021	01.10.2021
Règlement des coûts	21.09.2021	01.01.2021
Règlement des provisions	10.12.2021	31.12.2021
Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents	10.12.2021	01.01.2021
Règlement de placement	08.08.2018	15.11.2018
Règlement relatif à la liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	21.09.2021	01.10.2021
Règlement d'organisation	05.07.2018	15.11.2018

1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature, conseil de fondation

Les organes de la fondation, composés de manière paritaire, sont le conseil de fondation et les commissions de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation de la Tellco pkPRO se compose de six membres (trois représentants des employés et trois représentants des employeurs) et constitue l'organe de direction stratégique de la Tellco pkPRO. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la Tellco pkPRO. Les membres du conseil de fondation jouissent d'un droit de signature collective à deux.

La durée des fonctions des membres du conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Le conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu	Durée des fonctions
Peter Hofmann, Genève (président / représentant des employés)	01.06.2005 – 31.12.2024
Thomas Kopp, Lucerne (vice-président / représentant des employeurs)	01.01.2010 – 31.12.2024
Daniel Andermatt, Holzhäusern (représentant des employés)	01.01.2016 – 31.12.2024
Roland Walker, Weggis (représentant des employés)	01.07.2020 – 31.12.2024
Pierre Christen, Veyrier (représentant des employeurs)	01.01.2016 – 31.12.2024
Florence Biner, Rüschlikon (représentant des employés)	01.01.2021 – 31.12.2024

Commission de prévoyance

Organe de direction paritaire composé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés pour les œuvres de prévoyance affiliées. Toutes les œuvres de prévoyance sont indépendantes les unes des autres sur le plan organisationnel et économique.

1.5 Direction

La direction de la fondation est déléguée à la société eCare AG, Schwyz.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance, Expert en prévoyance professionnelle

L'expert reconnu pour la prévoyance professionnelle au sens de l'art. 53, al. 2, LPP est Dipeka AG, Zurich. Celle-ci vérifie périodiquement si la Tellco pkPRO offre constamment la garantie de pouvoir respecter ses engagements et si ses dispositions réglementaires de nature actuarielle correspondent aux prescriptions légales. Le conseil de fondation a choisi la société DIPEKA AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2021. Le responsable du mandat est Urs Burch.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) stipule qu'un organe de révision indépendant doit contrôler chaque année les comptes annuels et la rédaction de rapports sur d'autres prescriptions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a choisi la société Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2021. Le responsable de la révision est Patrik Schaller.

Autorité de surveillance

La Tellco pkPRO est soumise au contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, ZBSA), qui contrôle entre autres si les dispositions réglementaires de la caisse de pension coïncident avec les prescriptions légales.

Marketing et distribution

Les tâches de marketing et de distribution de la Tellco pkPRO sont confiées à Tellco SA, Schwyz.

Administration et gestion

Les tâches de gestion et d'administration sont confiées à eCare AG, Schwyz.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2021		2020		Evolution
	PRO	INDIVIDUA	Total	Total	en %
Situation au 1 ^{er} janvier	9'333	–	9'333	8'641	8.0
Nouvelles entreprises affiliées	1'333	13	1'346	1'282	5.0
Contrats d'affiliation résiliés	-736	–	-736	-590	24.7
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-48	–	-48	-35	37.1
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-210	–	-210	-78	169.2
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-30	–	-30	-25	20.0
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-124	–	-124	-88	40.9
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-318	–	-318	-364	-12.6
> dont résiliations pour d'autres motifs	-6	–	-6	–	0.0
Situation au 31 décembre	9'930	13	9'943	9'333	6.5

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2021		2020		Evolution
	PRO	INDIVIDUA	Total	Total	en %
Situation au 1 ^{er} janvier	76'825	296	77'121	77'108	0.0
Exercices précédents non comptabilisés	259	–	259	–	0.0
Entrées	89'944	289	90'233	76'283	18.3
Sorties	-77'859	-97	-77'956	-75'482	3.3
Départs à la retraite	-809	-3	-812	-791	2.7
Transfert de cas d'invalidité	-270	-7	-277	-261	6.1
Décès	-47	-2	-49	-32	53.1
Situation au 31 décembre	88'043	476	88'519	76'825	15.2

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la Tellco pkPRO spécialisées dans le placement de personnel.

Structure d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	5'820	2'387	8'207
De 25 à 34 ans	16'743	7'306	24'049
De 35 à 44 ans	16'367	7'037	23'404
De 45 à 54 ans	13'718	6'492	20'210
De 55 à 65 ans (64 ans pour les femmes)	8'291	4'215	12'506
Plus de 65 ans (64 ans pour les femmes)	123	20	143
Total	61'062	27'457	88'519

Age moyen des assurés	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	40.3	40.6
Femmes	40.9	41.5

2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Rentes de divorce	Total
Situation au 1 ^{er} janvier	897	2'094	409	522	0	3'922
Nouvelles rentes	159	237	44	167	4	611
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	20	16	1	11	0	48
Départ à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-49	0	0	0	0	-49
Réactivation de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-3	0	0	0	0	-3
Suppression de rentes pour enfant	0	0	0	-131	0	-131
Décès, échéance de rentes transitoires	-26	-51	-12	0	0	-89
Situation au 31 décembre 2021	978	2'280	411	558	4	4'261

2.3 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2021	31.12.2020
Rentes d'invalidité	3	3
Rentes de partenaire	4	1
Total	7	4

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels conformes à la LPP en primauté des cotisations. Les prestations de risque sont définies ou bien à partir de l'avoir vieillesse projeté, ou bien en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré dans le plan de prévoyance ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision et les frais administratifs. Les contributions totales sont financées par l'employeur au minimum à hauteur de 50 pour cent.

Recettes (cotisations)	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des employés	179'957	165'606	8.7
Cotisations des employeurs	198'328	181'917	9.0
Dissolution / libéralités pour ducroire sur comptes de prime	-	-165	-100.0
Total des recettes	378'285	347'358	8.9
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	307'455	280'664	9.5
Frais assurances et Case Management	34'562	35'556	-2.8
Cotisations au fonds de garantie	2'754	2'513	9.6
Frais d'administration	28'878	24'360	18.5
Total des charges	373'649	343'093	8.9
Solde	4'636	4'265	8.7

3.3 Adaptation de rentes

Lors de sa séance du 10 décembre 2021, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation relative aux principes comptables selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive no 26 adoptée par la commission spécialisée pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la recommandation Swiss GAAP RPC 26).

- Titres et devises: valeur du marché
- Obligations de caisse, hypothèques et prêts: valeur nominale
- Biens immobiliers détenus directement: méthode DCF (Discounted Cash Flow) (évaluation annuelle) ou, dans des cas exceptionnels, à la valeur d'acquisition, diminuée le cas échéant de corrections de valeur.
- Placements alternatifs: dernier prix du marché disponible
- Conversion des devises: cours à la date de clôture du bilan (actif et passif), cours du jour (charges et produits)

4.3 Modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Au 1^{er} janvier 2021, la fondation Tellco pkPRO a lancé quatre compartiments (PRO / PULSE / FLEX / INDIVIDUA). Les valeurs de l'exercice précédent n'ont pas été adaptées dans la présentation actuelle. Elles correspondent aux valeurs obtenues pendant l'exercice précédent par l'ancienne Tellco pkPRO avant la fusion. Les compartiments PULSE et FLEX ne sont pas présentés de manière détaillée dans les comptes annuels de cette année car ils ne disposent pas d'œuvres de prévoyance affiliées.

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La Tellco pkPRO est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la Tellco pkPRO, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

En 2021, la Tellco pkPRO a reçu une participation aux excédents des contrats d'assurance de CHF 6,4 millions.

5.2 Explication relative aux actifs et aux passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture des rentiers auprès de la société d'assurance ZURICH.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	2'400'776	2'135'187	12.4
Transfert de fortune Tellco SA / eGroup au 1er janvier 2021	47'333	–	–
Bonifications de vieillesse	307'455	280'664	9.5
Bonifications de vieillesse exonérées de prime	9'763	8'952	9.1
Rachats et versements uniques	19'524	20'542	-5.0
Apports de libre passage	366'377	451'410	-18.8
Versements sur fonds libres et réserves de contributions de l'employeur	2'002	2'743	-27.0
Versements anticipés EPL / divorce	7'599	6'041	25.8
Prestations de libre passage / résiliations de contrats	-447'645	-428'653	4.4
Charges par suite de liquidation partielle	182	-36	-605.4
Prestations en capital à la retraite	-51'134	-36'214	41.2
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (départs à la retraite)	-47'593	-41'981	13.4
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (décès)	-10'014	-5'892	70.0
Versements anticipés EPL / divorce	-12'832	-13'250	-3.2
Rémunération du capital d'épargne	44'605	21'227	110.1
Divers (LFLP 17 / Provision pour prestations de sortie minimales LPP)	353	36	880.6
Situation au 31 décembre	2'636'751	2'400'776	9.8
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	80'787	70'483	14.6
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rentes d'invalidité	1'790	1'598	12.0

Le conseil de fondation décide pour le compartiment PRO du montant du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne. Pour les œuvres de prévoyance du compartiment INDIVIDUA, c'est la commission de prévoyance paritaire qui décide du montant du taux d'intérêt.

Pour les assurés affiliés du compartiment PRO, l'épargne a été rémunérée provisoirement à 1 % en 2021. Lors de sa séance du 10 décembre 2021, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 2 %. Les commissions de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées dans le compartiment INDIVIDUA ont également fixé les taux d'intérêt définitifs à 2 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

La Tellco pkPRO gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes témoins. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'706'529	1'581'480	7.9
	1'706'529	1'581'480	7.9

La rémunération des avoirs LPP sur le compte témoin a respecté le taux d'intérêt minimal LPP de 1%.

5.5 Evolution du capital de prévoyance des rentiers

Depuis le 31 décembre 2021, la Tellco pkPRO inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2020, avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %. La fondation a constitué une provision pour réduire le taux d'intérêt technique à 1,50 %.

Capital de prévoyance des rentiers	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	753'280	675'345	11.5
Transfert de fortune Tellco SA / eGroup au 1 ^{er} janvier 2021	3'342	-	-
Reprise d'effectifs de rentiers	8'463	45'599	-81.4
Transfert d'effectifs de rentiers	-	-426	-100.0
Prestations d'assurance	32'641	26'273	24.2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	47'593	41'982	13.4
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	10'014	5'892	70.0
Prestations en capital	-13'549	-8'836	53.3
Versements de rente	-54'118	-49'728	8.8
Exonération de primes sur bonifications d'épargne	-4'908	-4'561	7.6
A partir de la provision pour le taux de conversion	9'405	9'256	1.6
Constitution (ajustement actuariel)	-1'521	12'484	-112.2
Situation au 31 décembre	790'641	753'280	5.0

Au cours de l'exercice sous revue, 1 rentier (exercice précédent: 1) a été transféré à une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

	Annexe	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Compartiment PRO				
Provisions selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-	261	-100.0
Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP	5.6.1	-	135	-100.0
Provisions pour le taux de conversion	5.6.2	52'096	53'606	-2.8
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.3	2'256	2'256	0.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.4	19'466	18'832	3.4
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.5	-	-	0.0
Total des provisions techniques compartiment PRO		73'818	75'090	-1.7
Compartiment INDIVIDUA				
Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP	5.6.1	-	-	0.0
Provisions pour le taux de conversion	5.6.2	3'539	-	-
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.3	-	-	0.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.4	-	-	0.0
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.5	1'170	-	-
Total des provisions techniques compartiment INDIVIDUA		4'709	-	-
Total Tellco pkPRO				
Provisions selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-	261	-100.0
Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP	5.6.1	-	135	-100.0
Provisions pour le taux de conversion	5.6.2	55'635	53'606	3.8
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.3	2'256	2'256	0.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.4	19'466	18'832	3.4
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.5	1'170	-	-
Total		78'527	75'090	4.6

Les provisions de nature actuarielle sont constituées conformément au «Règlement des provisions». La liste suivante s'oriente en fonction de la structure prévue par le règlement. Tous les compartiments constituent leurs propres provisions pour eux-mêmes. Les provisions se décomposent comme suit:

5.6.1 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 861 assurés se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie au 31 décembre 2021. Etant donné que, en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait, elles auraient droit à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.2 Provisions pour le taux de conversion

Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

5.6.3 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de deux œuvres de prévoyance.

5.6.4 Provision pour la baisse du taux d'intérêt technique

Etant donné que le taux d'intérêt actuariel appliqué peut s'écarter des recommandations de l'expert, il a été constitué une provision technique correspondante, qui prend en compte les coûts d'une augmentation des capitaux de prévoyance lors de l'application du taux d'intérêt recommandé.

5.6.5 Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers

En pratique, on observe habituellement des écarts par rapport à l'espérance de vie moyenne statistiquement attendue des rentiers pour un nombre relativement restreint de rentiers, car aucune compensation suffisante n'a lieu et la loi du grand nombre ne s'applique pas encore. La provision sert à compenser les fluctuations dans l'évolution du risque à la suite de décès des rentiers.

5.7 Expertise actuarielle

La Tellco pkPRO est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle choisi. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2020. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'art. 4 OPP 2 de 104,0 pour cent.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:

- > le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- > en date de référence, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- > les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- > les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

L'expert recommande d'examiner une baisse du taux d'intérêt technique à 1,5% ainsi que le passage aux bases techniques LPP 2020 pour les comptes annuels. Le conseil de fondation a décidé de constituer une provision pour la baisse du taux d'intérêt technique et de passer aux bases techniques LPP 2020 pour les comptes annuels 2021.

L'expertise actuarielle suivante au 31 décembre 2021 est en cours de préparation et sera traitée lors de la séance du conseil de fondation en juin 2022.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la Tellco pkPRO ont été calculés d'après les principes et les directives techniques pour les experts de l'assurance-pension de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre des experts en caisses de pension. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées: LPP 2020, tables périodiques (TP) 2021, à 1,75 pour cent, augmenté de 0,5 pour cent par an.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

La Tellco pkPRO gère son propre degré de couverture pour le compartiment PRO ainsi que pour chaque œuvre de prévoyance du compartiment INDIVIDUA. Cela signifie qu'un taux de couverture unique s'applique à toutes les œuvres de prévoyance affiliées via le compartiment PRO. Pour les œuvres de prévoyance affiliées via le compartiment INDIVIDUA, un taux de couverture individuel est calculé pour chaque œuvre.

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Composition de toutes les œuvres de prévoyance INDIVIDUA

Taux de couverture y compris réserve de cotisation employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre d'œuvres de prévoyance	Œuvres de prévoyance en %	Capitaux d'épargne / de couverture en CHF	Découvert / excédent de couverture en CHF	Découvert / excédent de couverture en %	Somme du bilan en CHF	Somme du bilan en %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de rentiers	Nombre d'assurés total
moins de 100										
100 – 104.99										
105 – 109.99	2	67	61'144'027	5'807'331	0	72'678'818	70	366	16	382
110 – 114.99	1	33	26'843'298	3'057'484	0	30'991'783	30	110	2	112
115 – 119.99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
à partir de 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	100	87'987'325	8'864'815	0	103'670'600	100	476	18	494

5.9.1 Taux de couverture compartiment PRO selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	4'184'874	3'762'207	11.2
Engagements du bilan	-332'046	-325'421	2.0
Compte de régularisation du passif	-21'250	-19'693	7.9
Réserves de contributions de l'employeur	-31'891	-32'194	-0.9
Provisions non techniques	-2'251	-2'700	-16.6
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-10'744	-11'445	-6.1
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-19'941	-12'449	60.2
Fortune de prévoyance disponible totale	3'766'751	3'358'305	12.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'560'745	2'400'776	6.7
Capital de prévoyance des rentiers	778'660	753'280	3.4
Passifs issus de contrats d'assurance	353	359	-1.7
Provisions techniques	73'818	75'089	-1.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'413'576	3'229'504	5.7
Excédent de couverture / découvert actuariels	353'175	128'801	174.2
Taux de couverture du compartiment (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	110.3 %	104.0 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	111.2 %	104.7 %	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
110.3 %	7'285	1'870'405
110.4 – 114.9 %	2476	1'400'451
115 – 119.9 %	91	96'381
120 – 124.9 %	30	21'758
125 – 129.9 %	14	22'144
130 – 134.9 %	3	189
à partir de 135 %	31	2'247
Total	9'930	3'413'575

Le taux de couverture de tous les compartiments (niveau fondation) s'élève à 111,2 %.

6 Explication relative aux placements et au résultat net

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement Commission de placement

La commission de placement élue par le conseil de fondation surveille les gestionnaires de fortune en collaboration avec le contrôleur d'investissement indépendant Santro Invest AG. Le conseil de fondation est informé en permanence de l'évolution globale des placements de la fortune, du respect des objectifs et des aspects techniques des placements.

Les œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune constituent leurs propres commissions de placement, lesquelles soumettent leurs propositions pour les gestionnaires de fortune à la commission de placement de la fondation.

Membres de la commission de placement de la Tellco pkPRO

Yves Bugmann (présidence), indépendant
Peter Hofmann, président du conseil de fondation
Pierre Christen, représentant des employeurs du conseil de fondation

Durée des fonctions
01.01.2021 – 31.12. 2024
01.01.2021 – 31.12. 2024
01.01.2021 – 31.12. 2024

Contrôle de gestion des investissements

Santro Invest AG

Le règlement de placement date du 1^{er} janvier 2021. La fondation propose aux œuvres de prévoyance deux compartiments au choix pour le placement de la fortune de prévoyance:

PRO

- le placement de la fortune commun pour toutes les œuvres de prévoyance affiliées;
- la stratégie de placement est basée sur une part en actions de 25%;
- les œuvres de prévoyance affiliées ne prennent aucune décision de placement;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau des compartiments. Le taux de couverture est fondamentalement le même pour toutes les œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance peuvent toutefois présenter un compte «Fonds libres» ou des réserves de fluctuation de valeur propres.

La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la Tellco pkPRO.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la Tellco pkPRO. En 2021, aucun avantage de cette nature n'a été accordé (année précédente: aucun).

INDIVIDUA

- en cas de taille et aptitude à supporter les risques suffisantes, une œuvre de prévoyance individuelle peut former une stratégie de placement propre avec des placements individuels de la fortune;
- l'œuvre de prévoyance affiliée prend ses propres décisions de placement (dans le cadre des possibilités de placement établies par le conseil de fondation) et constitue une commission de placement à cet effet;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau de l'œuvre de prévoyance.

Chaque œuvre de prévoyance définit sa propre stratégie de placement et choisit elle-même ses gestionnaires de fortune.

Publication du comportement de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les institutions de prévoyance sont tenues de respecter des obligations de vote et de communication si elles détiennent en direct des actions de sociétés anonymes suisses cotées en bourse. Dans ce cas, elles doivent également respecter l'obligation de communication des votes (ordre du jour et répartition des voix) envers leurs assurés.

Tant la Tellco pkPRO que les différents compartiments ne possèdent pas d'actions détenues directement et n'ont donc pas la possibilité d'exercer un droit de vote. Toutefois, ils respectent ainsi les obligations de vote et de communication conformément à l'article 23 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse.

6.2 Recours à des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2)

Placements compartiment PRO Placements alternatifs

Fin 2021, la part de placements alternatifs s'élevait à 15,4 %. La part légale de 15 % a été dépassée de 0,4 point de pourcentage, ce qui est autorisé par le règlement de placement.

Choix / gestion / contrôle

Tellco SA sélectionne les placements alternatifs et les placements immobiliers en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs directs et indirects a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). Dans le cas des placements immobiliers, nous avons accordé beaucoup d'importance à une large diversification. L'expérience montre que les placements alternatifs et immobiliers sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs contribuent de manière fondamentale à la diversification. Leur valeur est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debts par exemple) sont surpondérés. Nous veillons par ailleurs à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuel / trimestriel possible), complétés toutefois par des placements plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Le conseil de fondation a décidé de maintenir la part élevée des placements alternatifs et immobiliers, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

Placements compartiment INDIVIDUA

Les commissions de prévoyance étendent pour trois œuvres de prévoyance les possibilités de placement légales dans le domaine des placements immobiliers et des placements alternatifs.

Malgré le dépassement des limites légales dans les domaines de l'immobilier et des placements alternatifs, le conseil de fondation ou les commissions de prévoyance estiment que la sécurité est garantie en ce qui concerne la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée ou dissoute pour compenser les fluctuations à court terme des placements de la fortune. La détermination de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a lieu par des approches orientées sur le risque s'appuyant sur les placements de la fortune lors de l'établissement périodique de l'étude d'actifs et de passifs.

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées par compartiment (PRO) et, pour les compartiments INDIVIDUA, par caisse de prévoyance. Elles sont constituées à partir de l'excédent de revenus / de charges au 31 décembre 2021.

	2021 CHF 1'000		
Total des réserves de fluctuation de valeur	372'785		
Compartiment PRO	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	128'801	119'235	8.0
Affectations (+) / prélèvements (-) compte d'exploitation	224'375	9'566	2'245.5
Situation au 31 décembre	353'176	128'801	174.2
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	590'067	553'000	6.7
Valeur cible en % des placements de la fortune	14.10	14.7	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	353'176	128'801	174.2
Déficit de réserve	236'891	424'199	-44.2
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Situation au 1 ^{er} janvier	11'445	11'909	-3.9
Apports / prélèvements	-701	-464	51.1
Affectation provenant du compte d'exploitation	-	-	-
Situation au 31 décembre	10'744	11'445	-6.1
Compartiment INDIVIDUA (consolidé)	2021 CHF 1'000		
Situation au 1 ^{er} janvier	7'022		
Affectations (+) / prélèvements (-) compte d'exploitation	1'843		
Situation au 31 décembre	8'865		
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	16'126		
Valeur cible en % des placements de la fortune (individuelle)	-		
Réserve de fluctuation de valeur disponible	8'865		
Déficit de réserve	7'261		

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées individuellement dans le compartiment INDIVIDUA pour chaque œuvre de prévoyance. En 2021, les valeurs cibles se situaient entre 14,4 % et 15,9 %. Leur constitution se fait sur l'excédent de revenus / charges à la fin de l'année.

La fondation elle-même ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Répartition du risque relatif au placement de la fortune

Compartiment PRO	31.12.2021		31.12.2020	
	CHF 1'000	Stratégie en %	CHF 1'000	Stratégie en %
Marché monétaire	207'795	5.0	264'479	7.1
Prêts et prêts hypothécaires	173'632	4.2	124'585	3.4
Obligations (Suisse et étranger) en CHF	121'305	2.9	180'023	4.9
Obligations internationales en monnaies étrangères	197'463	4.8	357'074	9.6
Obligations internationales en monnaies étrangères hedged	322'209	7.8	–	–
Actions Suisse	471'110	11.4	452'946	12.2
Actions internationales	737'564	18.0	602'222	16.2
Placements alternatifs	631'977	15.4	652'947	17.6
Placements en infrastructures (sans levier)	61'613	1.5	–	–
Immobilier Suisse	1'191'331	29.0	1'073'204	29.0
Total intermédiaire	4'115'999	100.0	3'707'480	100.0
Créances contre employeurs	56'900		51'728	
Autres créances Suisse	9'934		625	
Actifs transitoires	1'688		2'015	
Actifs des contrats d'assurance	353		359	
Total des actifs	4'184'874		3'762'207	

	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	173'632	4.1	50	124'585	3.3	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	1'208'674	28.9	50	1'055'168	28.0	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	1'191'331	28.5	30	1'073'204	28.5	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	631'977	15.1	15	652'947	17.4	15
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	954'445	22.8	30	620'365	16.9	30

Répartition des placements alternatifs	31.12.2021 Collectifs CHF 1'000	31.12.2021 Direct CHF 1'000	31.12.2021 Total CHF 1'000	31.12.2020 Total CHF 1'000
Hedge-Funds	234'373	–	234'373	186'917
Insurance-Linked Securities	36'102	–	36'102	78'424
Private Equities	144'261	–	144'261	129'847
Private Debts	209'008	–	209'008	196'679
Placements en infrastructures	61'613	–	61'613	37'850
Opérations de couverture sur devises	8'233	–	8'233	2'866
Total	693'590	–	693'590	632'583

Compartiment INDIVIDUA	31.12.2021	
	CHF 1'000	Stratégie en %
Marché monétaire	6'369	6.0
Prêts et prêts hypothécaires	1'500	1.4
Obligations (Suisse et étranger) en CHF	7'097	6.6
Obligations internationales en monnaies étrangères	5'167	4.8
Obligations internationales en monnaies étrangères hedged	3'202	3.0
Actions Suisse	13'734	12.8
Actions internationales	14'299	13.4
Placements alternatifs	14'226	13.3
Placements en infrastructures (sans levier)	1'086	1.0
Forme de placement mixte	4'203	3.9
Placements immobiliers directs	12'186	11.4
Fonds immobiliers	23'854	22.4
Total intermédiaire	106'923	100.0
Créances contre employeurs	159	
Autres créances Suisse	–1'540	
Actifs transitoires	95	
Actifs des contrats d'assurance	2'109	
Total des actifs	107'746	

	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2			
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	1'500	1.4	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	28'033	26.0	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	36'040	33.4	30
> dont à l'étranger	0	0.0	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	14'226	13.2	15
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	15'690	14.6	30

Répartition des placements alternatifs	31.12.2021 Collectifs CHF 1'000	31.12.2021 Directs CHF 1'000	31.12.2021 Total CHF 1'000
Hedge-Funds	4'832	–	4'832
Insurance-Linked Securities	886	–	886
Private Equities	2'337	–	2'337
Private Debts	6'031	–	6'031
Placements en infrastructures	1'086	–	1'086
Opérations de couverture sur devises	140	–	140
Total	15'312	–	15'312

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2021.

	Valeur du marché 31.12.2020 CHF 1'000	Volumes de contrats CHF 1'000	Accroissement des engagements CHF 1'000	Réduction des engagements CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP				
> Valeur de rachat positive	9'513	613'876	–	613'876
> Valeur de rachat négative	–1'141	130'248	–	130'248
Total opérations à terme sur devises	8'372	744'124	–	744'124

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000
Au 31 décembre 2021, les engagements de capital ouverts suivants existaient:		
> Infrastructure	53'320	0
> Private Equity	10'011	0
> Private Debt	62'550	43'633
Total	125'881	43'633

6.7 Explication relative au résultat net du placement de la fortune

	31.12.2021
Compartiment PRO	7.44 %
	CHF 1'000
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	2'615'956
Intérêts sur créances et engagements	1'676'524
Résultat net des actions	177'838'582
Résultat net des obligations	–10'790'061
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	47'749'923
Résultat net des fonds immobiliers	–
Résultat net des placements alternatifs	93'897'879
Frais de gestion de fortune	–41'365'625
Résultat net des placements de la fortune	271'623'178

	31.12.2021
Compartiment INDIVIDUA (consolidé)	6.67 %
	CHF 1'000
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	–27'960
Intérêts sur créances et engagements	–5'059
Résultat net des actions	3'047'417
Résultat net des obligations	–302'577
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	336'519
Résultat net des fonds immobiliers	1'045'513
Résultat net des placements alternatifs	3'025'370
Bénéfice net des placements mixtes	194'484
Frais de gestion de fortune	–934'577
Résultat net des placements de la fortune	6'379'130

6.7.1 Frais de gestion de la fortune

	Total Tellco pk 2021 CHF 1'000	en %	Total Tellco pk 2020 CHF 1'000	en %
Frais relatifs à la gestion de fortune au niveau de l'institution (frais TER)	8'328	0.19	7'035	0.19
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	895	0.02	2'124	0.06
Autres frais (frais SC)	169	0.00	59	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	32'908	0.77	29'027	0.77
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	10'929	0.25	10'344	0.28
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	5'153	0.12	5'007	0.13
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	5'243	0.12	4'734	0.13
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	11'583	0.27	8'942	0.24
Total	42'300	0.99	38'245	1.02
Total des placements de la fortune	4'288'375	100.00	3'759'833	100.00
Placements de la fortune non transparents en matière de frais	-	-	-	-
Placements de la fortune transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	4'288'375	100.00	3'759'833	100.00

A partir de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive de la CHS PP du 23 avril 2013, d'enregistrer aussi comme dépenses dans leur compte d'exploitation les frais relevant de leurs placements de la fortune, c'est-à-dire les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtages, commissions d'émission et de rachat, impôts (droits de timbre)
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de la gestion des investissements, entre autres

6.7.2 Placements de la fortune non transparents

Il n'y en a pas.

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2021, les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées s'élevaient d'une part à CHF 62'073'806 au total (3'727 employeurs). En tout, 408 entreprises représentant un arriéré de CHF 6'099'518 ont été résiliées. Dans ces cas, le paiement des contributions est en retard. D'autre part, il existe un ducroire de près de CHF 5'014'799 pour créances à risque. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur au sens strict.

6.8.2 Explications concernant les réserves de contributions des employeurs

Outre les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées de CHF 21'915'514, au 31 décembre 2021, 440 employeurs disposent de réserves de contributions de l'employeur. Ces réserves de cotisations ont évolué comme suit:

	2021 CHF 1'000	2020 CHF 1'000
Sans renonciation à l'utilisation		
Situation au 1 ^{er} janvier	32'194	27'328
Apports	9'019	14'370
Transmission au nouvel assureur	-256	-435
Utilisation pour le versement des contributions des employeurs	-9'377	-9'360
Utilisation pour les versements dans le capital d'épargne		
Intérêts 1 % (année précédente: 1 %)	311	291
Situation au 31 décembre	31'891	32'194

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Composition des cotisations

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	302'170	275'667	9.6
Cotisations de risque	58'160	55'191	5.4
Contributions aux frais administratifs	10'838	9'900	9.5
Contributions unitaires	7'116	6'765	5.2
Total cotisations	378'284	347'523	8.9

7.2 Frais généraux d'administration

7.2.1 Frais généraux d'administration

Frais généraux d'administration	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF	Evolution en %
Frais généraux d'administration (gestion des absences et Case Management)	10'567'124	9'357'521	12.9
Organe de révision et expert en prévoyance prof.	269'443	216'763	24.3
Autorité de surveillance	71'383	37'896	88.4
Frais de marketing et de publicité	8'332'884	8'004'592	4.1
Frais de courtage	9'637'293	6'742'815	42.9
Total	28'878'127	24'359'587	18.5

En raison d'un changement de système, certaines indemnités des années 2020 et 2021 pour les frais de courtage ont été prises en compte une seule fois pour l'exercice 2021.

7.2.2 Frais généraux d'administration par mutation

Frais généraux d'administration par mutation	31.12.2021	31.12.2020	Evolution en %
Nombre d'assurés actifs au 1 ^{er} janvier, y compris entrées et sorties	245'310	228'873	7.2
Nombre de rentiers au 31 décembre (hors rentes pour enfant)	3'703	3'476	6.5
Total bénéficiaires	249'013	232'459	7.1
Frais généraux d'administration par personne en CHF	116	125	-7.2

Weibel, Hess & Partner AG effectue chaque année un comparatif des caisses de pension. Au printemps 2020 (sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019), les frais de gestion des fondations collectives ont été calculés par rapport au nombre de mutations. La Tellco pkPRO se hisse en deuxième position avec une valeur de CHF 130. (Source: pensionskassenvergleich.ch)

7.3 Provisions non techniques

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	2'700	825	227.3
Affectations (+) / prélèvements (-) impôt sur les gains immobiliers	-449	1'875	-123.9
Situation au 31 décembre	2'251	2'700	-16.6

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Selon la décision du 25 avril 2022 de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA), la nullité du transfert d'un effectif de bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants de la Tellco pkPRO à une fondation de rentiers est prononcée. La fondation est tenue d'annuler les transferts de rentiers.

La Tellco pkPRO examine actuellement les démarches à entreprendre.

9 Autres informations concernant la situation financière

9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

A la fin de l'exercice, toutes les œuvres de prévoyance présentent un excédent de couverture.

9.2 Mise en gage d'actifs

Le dépôt de titres suivant a fait l'objet d'une mise en gage aux fins de garantie des instruments financiers dérivés:

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000
Telco SA	83'744	85'423

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Il n'y en a pas.

10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2021 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Tellco pkPRO, Schwyz

Bâle, le 15 mai 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Tellco pkPRO, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous confirmons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrick Schaller
Expert-réviseur agréé

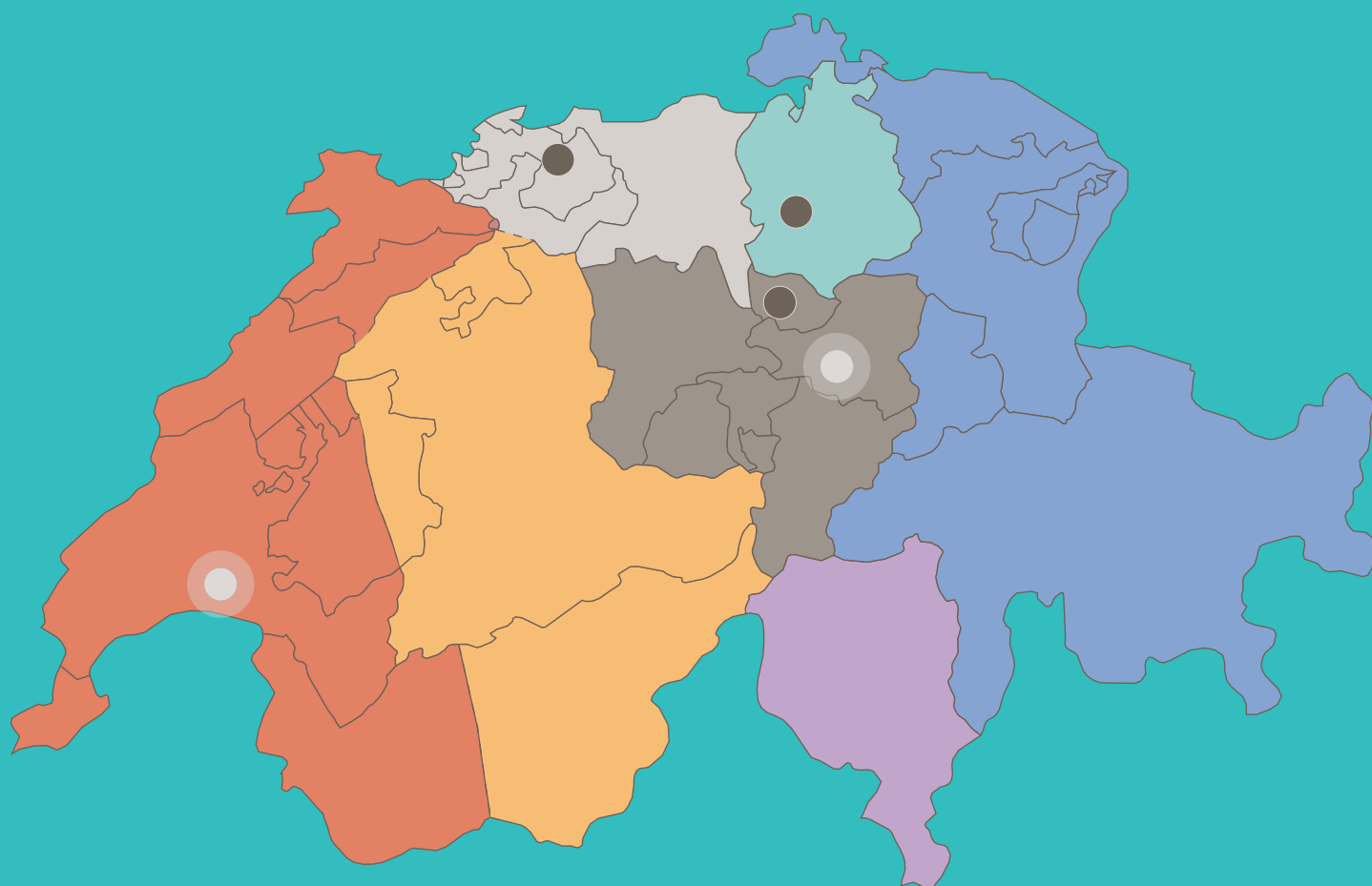
Raymond Frey
Expert-réviseur agréé

Impressum

Tellco pkPRO Rapport de gestion 2021
Editeur Tellco pkPRO
Copyright © 2021 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Schwyz est notre berceau – la Suisse est notre foyer



**Siège (Schwyz) et
administration
régionale Suisse
romande (Lausanne)**



Sites régionaux

Tellco AG

Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
CH-6431 Schwyz

t +41 58 442 12 91
tellco.ch

Ancrage

-  Suisse romande
-  Plateau
-  Suisse centrale
-  Tessin
-  Suisse du nord-ouest
-  Suisse orientale
-  Zurich